



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2020

En application des articles L.2121-25 et L.2131-11 du code général des collectivités territoriales

En présence de : M. BAKHTIARI - Mme AMOZIGH - M. LEPONT - Mme PAGE - M. SLIMANI - Mme LACROIX - M. CRESSIN - Mme DIABY - M. TIMOFTE - Mme EFTEKHARI - MM. DE CHAUVIGNY - DENIS - Mme AMAR (représentée) - MM. ALTHEY - BELHACEL - MAHÉ - SORONELLAS - BONNET-MAYER - Mmes MARTENOT - PEYROUSE - PERSONNE - OVALDÉ - BUSOLO-PONS - JANDAR - SICÉ - MM. PAGE - MOREIRA - Mme KACHER (représentée) - M. PILLON - Mmes KALATHASAN - MAZZUCCO - MM. SARTHOU (représenté) - TRIGANCE - BENSALID (représenté) - OLIVEIRA - Mme BIENVENU - M. AUDEBERT - Mmes AMORÉ - POIRIER.

Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal du conseil municipal du 16 septembre 2020.

Information sur la création d'un comité exceptionnel de soutien à la vie associative.

Par 31 voix POUR (Nocéens unis pour le changement - Mme AMORÉ) et 8 CONTRE (Un élan renouvelé pour Neully-sur-Marne), l'Assemblée adopte le nouveau règlement intérieur du conseil municipal.

Par 31 voix POUR (Nocéens unis pour le changement - Mme AMORÉ) et 8 ABSTENTIONS (Un élan renouvelé pour Neully-sur-Marne), l'Assemblée désigne, pour représenter le Conseil Municipal, :

- M. le Maire, comme représentant titulaire au Comité Stratégique de la Société du Grand Paris et M. TIMOFTE, en sa qualité d'adjoint délégué aux transports et mobilités, second élu en qualité de suppléant;
- Mme PAGE, en sa qualité d'adjointe déléguée au Patrimoine vert et développement durable, à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marne Confluence.

A l'unanimité, l'Assemblée adopte une décision modificative sur le budget ville 2020 et autorise le versement d'une subvention complémentaire de 15 750 € au CCAS.

A l'unanimité, l'Assemblée autorise M. le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) pour la rénovation du bâtiment situé 2 rue de Savoie destiné à accueillir une crèche, des locaux associatifs et un logement de fonction, et à signer les actes afférents.

A l'unanimité, l'Assemblée autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale via l'agence nationale du sport pour la construction d'un centre sportif polyvalent de proximité situé avenue François Mauriac, et à signer les actes afférents.

A l'unanimité, les élus autorisent M. le Maire à signer une convention attributive de subventions avec l'Etat au titre de la DSIL pour un montant de 1 446 765,60 €, réparti sur deux opérations :

- rénovation du stade Boniface : 185 564 €
- nouvel équipement sportif, avenue François Mauriac : 1 261 201,60 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde sa garantie d'emprunt à CDC HABITAT SOCIAL pour la réalisation de 56 logements dans la ZAC Maison-Blanche. En contrepartie, un contingent communal de 20% sera attribué à la commune, soit 12 logements.

A l'unanimité, l'Assemblée autorise M. le Maire à signer la convention quadripartite de fourniture de chaleur pour l'Eco-quartier « Ile de la Marne » entre Neully-sur-Marne, son concessionnaire la Société Géothermale des Rives de Marne, Noisy-le-Grand et son futur concessionnaire.

A l'unanimité, les élus autorisent M. le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une apprentie auprès du CCAS à titre gracieux.

A l'unanimité, l'Assemblée municipale adopte les modifications du tableau des effectifs.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les mesures :

- définissant le régime indemnitaire applicable aux futurs agents de la police municipale,
- permettant la mise en place d'astreintes pour la police municipale.

L'exemplaire du compte rendu du Conseil Municipal est affiché sur les panneaux administratifs de l'Hôtel de Ville et publié sur le site internet de la ville. Les habitants qui le souhaitent, peuvent consulter en mairie le procès-verbal, ou en demander une copie ou un extrait, par courrier, à M. le Maire.

Le Maire,
Signé : **Zartoshte BAKHTIARI**